

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DE CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le neuf septembre à 18 h 30, les membres du conseil municipal de la commune de Fontenay le Marmion se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par David GUESNON, Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L2122 8 du code général des collectivités territoriales.

**Présents** : BAILLEUL Charline ; BANON Sandrine ; BAYRAC Olivier ; BRIARD Marion ; CLIQUENNOIS Romain ; DELAUNAY Cédric ; DENIS Hélène ; GUESNON David ; LEGRIS Laurence ; LENOEL Sophie ; MEZIERES Sandrine ; PERRIOT Matthieu (parti en cours de séance) ;

**Absents** : ASSIMON Véronique ; BIZET Benoît (arrivé en cours de séance) ; DUMENIL Gilles ; VALTER Benn.

**Absents Excusés** : ANQUETIL Gérard ;

**Pouvoirs** : FAUVET Marie-Laure à CLIQUENNOIS Romain ; GERMAIN Philippe à MEZIERES Sandrine

**Secrétaire** : BAYRAC Olivier.

DATE DE CONVOCATION : 31 août 2021

DATE D’AFFICHAGE : 31 août 2021

**SDEC - CONVENTION DE JOUISSANCE IMPLANTATION DE COFFRETS ELECTRIQUES ET RESEAU BASSE TENSION – 2021-09-01**

Le bien immobilier AK275 d'une contenance de 6 887 m2 est la propriété de la commune de Fontenay le Marmion ;

Le SDEC y a installé une canalisation et 2 coffrets électriques avec une emprise de 237.60 m2 dans le cadre des travaux de la « cantine maternelle » ;

La situation doit être régularisée devant notaire par la signature d'un acte notarié qui permet de clôturer et finaliser la convention passée avec le SDEC

Le **Maire** demande l'autorisation aux élus de consentir au SDEC le droit de jouissance spécial

et l'autorisation de signer chez le notaire l'acte en question

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour

**Accorde** cette autorisation au Maire

Et

**Autorise** le Maire à signer l'acte chez le notaire

**SDEC - CONVENTION DE JOUISSANCE IMPLANTATION DE POSTE DE TRANSFORMATION ET CANALISATION ELECTRIQUE – 2021-09-02**

Le bien immobilier AN31 d'une contenance de 3 366 m2 est la propriété de la commune de Fontenay le Marmion ;

Le SDEC y a installé un poste de transformation et une canalisation avec une emprise de 51.00 m2 dans le cadre des travaux d'effacement des réseaux ;

La situation doit être régularisée devant notaire par la signature d'un acte notarié qui permet de clôturer et finaliser la convention passée avec le SDEC

Le **Maire** demande l'autorisation aux élus de consentir au SDEC le droit de jouissance spécial

et l'autorisation de signer chez le notaire l'acte en question

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix pour

**Accorde** cette autorisation au Maire

Et

**Autorise** le Maire à signer l'acte chez le notaire

### **SDEC – REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION DE GAZ – 2021-09-03**

**Monsieur le Maire** expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958. L'action collective des syndicats d'énergie, tels que celui du SDEC Energie auquel notre commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

**Monsieur le Maire** donne connaissance au conseil du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de distribution de gaz.

Il propose au Conseil :

**De** fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;

**Que** ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré avec 14 voix pour :

**Adopte** les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distributions de gaz.

### **CREATION D'UNE COMMISSION POUR LE CAHIER DES CHARGES DE LA VENTE DES TERRAINS RUE DU VAL.**

Madame BRIARD Messieurs CLIQUENNOIS et GUESNON sont volontaires pour composer cette commission

### **FIXATION PRIX VENTE TERRAIN RUE DU VAL PARCELLES AK 62 ET AK 63 – 2021-09-04**

**Les** terrains communaux de la rue du Val seront mis en vente prochainement ;

**Le** prix moyen des terrains non viabilisé dans la commune est de 99.80 € en 2018 (data.gouv) ;

**Monsieur le Maire** propose un prix à 100 € /m<sup>2</sup> pour permettre à plus de personnes d'accéder à la vente, ou 115 € le m<sup>2</sup> pour permettre une marge plus importante pour la commune ;

**La** discussion s'engage : les terrains sont idéalement situés et les tarifs proposés par Monsieur le Maire restent inférieurs aux prix pratiqués, notamment dans les derniers lotissements ;

**Les** élus proposent une mise à prix de 130 €/m<sup>2</sup> et ce tarif est soumis au vote ;

**Les** élus qui pourraient être intéressés par l'acquisition des terrains s'abstiennent de prendre part au vote ;

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré avec 2 Abstentions et 12 voix pour :

**Valide** le prix de mise en vente des parcelle rue du val à 130 € le m2.

#### **VENTE DE TERRAIN CHEMIN DU VAL PARCELLE AO 39 – 2021-09-05**

**Une** proposition d'achat à 1 500 € émise par un particulier est parvenue en mairie pour la parcelle AO 39 d'une contenance de 153 m2

Monsieur le Maire propose de refuser cette offre car il souhaite d'abord étudier l'ensemble de la zone

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré avec 14 voix pour :

Refuse cette offre de prix.

#### **VENTE DE TERRAIN RUE JACQUES PREVERT – 2021-09-06**

**Des** habitants de la commune souhaitent acquérir une petite parcelle de terrain adjacente à leur propriété. Ce bout de terrain est difficile d'entretien car souvent occupé par des véhicules.

Le terrain n'est pas constructible est sera grevé d'une servitude

**Monsieur le Maire** propose d'accepter cette proposition sous réserve de garantir le droit d'accès au puisard, et que le riverain prenne à sa charge les frais de bornage

Le prix sera fixé ultérieurement

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré avec 14 voix pour :

**Accepte** de céder ce bout de terrain.

Arrivée de Monsieur Bizet

#### **VENTE DE TRACTEUR ET REMORQUE – 2021-09-07**

**La collectivité** possède un tracteur et une remorque dont les employés communaux ne se servent pas ;

**Ce** matériel est stocké au terrain de foot ;

**Afin** de libérer un peu de place et avant l'achat de nouveau matériel, Monsieur le Maire propose de vendre cet outillage ;

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré avec 15 voix pour :

**Accepte** la mise en vente du tracteur et de la remorque.

#### **CONVENTION LOCATION TERRAIN ET AUTORISATION ACHAT CHEMIN PIETON – 2021-09-08**

**Les** délais pour signer des actes notariés sont relativement longs ;

**La** procédure d'acquisition du terrain « dit Morice » qui permettra l'aménagement d'un chemin piétonnier risque de se prolonger

**Afin** de pouvoir démarrer les travaux en octobre Monsieur le Maire propose de passer une convention de location avec le propriétaire du terrain en attendant la vente du terrain ;

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré avec 15 voix pour :

**Autorise** le Maire à signer cette convention.

#### **PROJET PARC - AUTORISATION DE LANCER LA CONSULTATION ET DEMANDE DE SUBVENTION – 2021-09-09**

**Monsieur le Maire** présente des devis estimatifs concernant le projet du Parc :

Le montant total des travaux s'élève à 450 000.00 € TTC

Cette dépense sera inscrite au budget 2022

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré avec 15 voix pour :

**Autorise** le Maire à lancer la consultation pour le Projet ;

**Sollicite** la conclusion d'un contrat de 4 ans auprès du Département, portant sur la période 2022-2026, et l'attribution à ce titre d'une subvention « APCR dossier général » pour le projet ci-dessus ;

La commune renonce pendant la durée du contrat, à solliciter le département au titre de l'APCR ;

**Autorise** le Maire à signer le contrat, ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération.

#### **FIXATION DU MONTANT DE L'AMENDE POUR LES EPAVES – 2021-09-10**

**Monsieur le Maire** informe les membres du conseil du fait qu'un véhicule est stationné depuis des années rue des Côteaux

Un courrier a été envoyé au propriétaire

Le coût d'intervention de la fourrière est à la charge de la commune

Monsieur le Maire propose de définir le montant forfaitaire d'une amende pour épave de 2 000.00 €

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré avec 15 voix pour :

**Accepte** ce montant et

**Autorise** le Maire à délivrer cette amende.

#### **DEMANDE DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES DU CLUB DE BASKET – 2021-09-11**

**Vu** la demande de subvention exceptionnelle formulée par la présidente du Club de Basket qui met en avant des difficultés financières liées à la COVID

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité met à disposition gratuitement les locaux et qu'une subvention de 3 000.00 € a été votée au budget de la commune

**Les** élus s'interrogent sur les motivations de cette demande et précisent que des aides d'Etat ont été mises en place pour les associations en difficulté. De plus l'association a-t-elle fait appel à des sponsors ? Chacun reconnaît que cette association est très dynamique, toutefois les membres du conseil souhaitent que Monsieur le Maire reçoive la Présidente pour plus de détails.

**Monsieur le Maire** propose de reporter la décision.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré avec 15 voix pour :

**Valide** ce report

#### **REMUNERATION DU PERSONNEL HEURES COMPLEMENTAIRES ET SUPPLEMENTAIRES – 2021-09-12**

**Monsieur le Maire** propose de délibérer sur le taux de rémunération de ces heures complémentaires et supplémentaires ;

**Vu** le décret 2020-592 du 15 mai 2020 relatif aux modalités de calcul et à la majoration de la rémunération des heures complémentaires des agents de la fonction publique territoriale nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

**Les** heures complémentaires peuvent désormais être majorées à raison de :

10 % pour chacune des heures accomplies dans la limite du dixième des heures afférentes à l'emploi à temps non complet ;

25 % pour les suivantes ;

**Chaque** agent territorial ne peut pas faire plus de 25 heures supplémentaires chaque mois. Les heures du dimanche, des jours fériés et de nuit sont incluses.

Départ Mr Perriot

#### **QUESTIONS DIVERSES**

**ELECTIONS 2022** : Monsieur le Maire demande aux élus de noter dans les agendas les prochaines dates des élections présidentielles (10 et 24 avril 2022) et législatives (12 et 19 juin 2022).

**INFOS COVID ET VIGIPIRATE** : Des barrières ont été installées aux écoles. La cour de la primaire est séparée en 2. Les Enfants doivent rester toujours à la même place à la cantine. Il n'y a pas de brassage. Pour la rentrée un arrêté municipal obligeait les parents à porter le masque dans la cour de l'école. Il y a beaucoup d'enfants à la cantine.

**SERVICES CIVIQUES** : 2 nouveaux services civiques ont pris leur fonction à la rentrée. Ce sont des jeunes de la commune. Pour le moment il n'y a que des retours positifs.

**VISITE DU TUMULUS** : Dans le cadre des journées du patrimoine le tumulus sera ouvert à la visite.

Le 17 septembre pour les scolaires de la commune,

Le 18 septembre pour tous publics

Le 21 septembre pour les scolaires de May Sur Orne.

**PERSONNEL COMMUNAL** : La commission du personnel devra se réunir prochainement pour évoquer le compte épargne temps et revoir le système de primes.

**GESTION DE LA PERIODE ESTIVALE** : Les Mariages et les parrainages civils prennent beaucoup de temps Monsieur le Maire demande aux conseillers leur participation, il propose de mettre en place des binômes maire-adjoint/conseillers municipaux.

**COMMISSION COMMUNICATION** : Prochain rendez-vous le mercredi 15 septembre 18 h 30.

L'élue en charge de la communication propose de faire un point des affaires en cours par mail régulièrement à l'ensemble des élus entre chaque séance de conseil.

Les élus vont relancer la réflexion sur la création d'une association des commerçants et d'un conseil des jeunes.

**RISQUES MAJEURS** : Le dossier est à disposition des élus.

**ROCHAMBELLE** : Une manifestation est prévue le 23 octobre à 14 h au départ du Stade.

**LES SEMEURS DU VAL** : Journée Portes ouvertes le 18 septembre.

**APICULTRICE** : Une habitante de la commune apicultrice se propose de monter une Association. Elle souhaite savoir si la commune dispose d'un terrain où installer ses ruches.

**ILLUMINATIONS DE NOEL** : Une réflexion est en cours sur l'organisation d'une mini manifestation d'ouverture des illuminations de Noël, avec chants, vins chauds.

**MEDIATHEQUE** : Réunion avec l'Architecte jeudi 16 septembre à 14 h.

**ETUDE CEREMA** : L'étude a été réalisée sur l'ensemble de la commune. Les élus devront définir les priorités. Il en ressort notamment une circulation trop rapide dans la commune y compris par les poids lourds principalement au Val.

**TRAVAUX RUE DE L'ESPERANCE** : Il n'y avait personne à la réunion publique. Les travaux sont en cours.

**TRAVAUX CHEMIN DU VAL** : Début des travaux de réfection semaine 37.

**LOTISSEMENT FRANCELOT** : Bien que le lotissement ne soit pas repris par la commune, l'entretien des espaces verts sera effectué par les employés communaux.

**TUMULUS** : Les espaces verts sont entretenus en gestion différenciée.

FIN DE SEANCE 20 H 45

ANQUETIL Gérard  
(absent excusé)

CLIQUENNOIS FAUVET Romain

LEGRIS Laurence

ASSIMON Véronique  
(absente)

DELAUNAY Cédric

LE NOEL Sophie

BAILLEUL Charline

DENIS Hélène

MEZIERES Sandrine

BANON Sandrine

DUMENIL Gilles  
(absent)

PERRIOT Matthieu

BAYRAC Olivier

FAUVET Marie-Laure  
(absente excusée pouvoir à CLIQUENNOIS R.)

VALTER Benoît  
(absent)

BIZET Benoît

GERMAIN Philippe  
(absent excusé pouvoir à MEZIERES Sandrine)

BRIARD Marion

GUESNON David